LE SACERDOCE COMMUN DES CROYANTS ET LES MINISTERES

Parmi les enseignements remis en valeur par la Réforme, l'accès à la Parole de Dieu fondé sur la doctrine de l'Ecriture, et l'accès au Salut fondé sur la doctrine de la justification par la foi ont aussi rendu à l'ensemble des croyants leur place dans l'Eglise, en mettant en valeur conjointement le sacerdoce commun des croyants et la doctrine des ministères.

Ce double fondement permet aux chrétiens sauvés par grâce d'exercer pleinement leur vocation : servir Dieu personnellement et en Eglise.

1. Le sacerdoce

Le sacerdoce est défini d'ordinaire comme la dignité et la fonction du ministre d'un culte, du prêtre. Cette notion se retrouve dès l'Ancien Testament, et selon les traductions le terme de prêtre ou sacrificateur est utilisé.

Le rôle du prêtre est d'être médiateur, sa présence et son office garantissent le lien d'alliance entre l'Eternel et le peuple d'Israël.

Dans l'Ancien Testament, le prêtre est d'abord médiateur entre Dieu et son peuple

a. Le sacrificateur dans l'Ancien Testament

Consécutivement à l'exode, Dieu attribue à Aaron, membre comme son frère Moïse, de la tribu de Lévi, le rôle d'exercer le sacerdoce pour le Seigneur[1]. Là se trouve le début de la « prêtrise professionnelle » en Israël, exercée uniquement par la lignée d'Aaron. Les autres Lévites ont été donnés par Dieu à Aaron « pour qu'ils fassent le service pour les Israélites dans la tente de la Rencontre » (Nb 8.19).

Jusque là, dans la coutume primitive, le chef de famille, le chef du peuple ou un individu particulier pouvait ponctuellement revêtir la charge sacerdotale (en offrant des sacrifices, par exemple). Désormais, Dieu désigne lui-même ceux qui doivent exercer cette fonction.

1 Ex 28.1

Ainsi, le prêtre est appelé à servir le Seigneur dans le sanctuaire, à présider aux sacrifices, à enseigner au peuple (en particulier la Torah, la Loi). Il est le médiateur entre Dieu et les hommes et *vice-versa*. Ainsi par exemple, le Grand-Prêtre (ou Souverain Sacrificateur), dans ses activités, portait sur ses habits les noms des douze tribus d'Israël. Il y avait là une façon symbolique de montrer qu'il devait « les porter sur son cœur », intercéder pour le peuple auprès de Dieu.

Le prêtre consulte l'Eternel et enseigne le peuple

Il est de ce fait celui qui consulte Dieu – par l'*ourim* et le *toummîm*[1] – mais aussi celui qui transmet au peuple l'enseignement reçu du Seigneur.

Malgré cette élection divine d'une lignée sacerdotale, tous n'étaient pas égaux. Avant d'exercer le sacerdoce, tous les prêtres étaient oints - l'onction revêt en général un caractère sacré, elle indique une mise à part pour le service - mais le Grand-Prêtre recevait une onction spéciale (l'huile d'onction répandue sur sa tête). Et si tous les prêtres officiaient dans le Tabernacle, seul le Grand-Prêtre était autorisé à aller au-delà du voile et à pénétrer dans le lieu Très Saint, c'est-à-dire se tenir en présence du Dieu vivant. Il ne pouvait le faire qu'une fois dans l'année, le « jour du Grand Pardon ». Ce jour-là, après s'être purifié de ses propres péchés, c'est lui qui, devant Dieu,

1 Esd 2.63

expiait les fautes du peuple tout entier.[1]

En effet, Dieu est le Dieu trois fois saint. Sa pureté absolue manifeste sa gloire rayonnante, éternelle, elle ne supporte pas le péché. Ainsi, l'homme pécheur par nature ne peut s'approcher de Dieu impunément ; pas même Moïse avec qui Dieu parlait comme un homme parle à un ami. Le verdict est sans appel : « Tu ne pourras voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre » (Ex 33.20)

Un verdict sans appel : « nul ne peut voir Dieu et vivre ».

Par son action, le Grand-Prêtre se présente devant Dieu en faveur du peuple, il intercède pour lui. Cependant, tout en exerçant une fonction exclusive, les prêtres étaient associés au peuple et le peuple, sanctifié par eux, était aussi sanctifié avec eux. C'est dans cette perspective que, très tôt, le peuple d'Israël tout entier est appelé à être un royaume de sacrificateurs, tout comme le peuple de la nouvelle alliance (citation de Ex 19,5-6).

De la sainteté de Dieu découlent sa justice et son amour : justice car le péché ne peut rester impuni, amour car Dieu fait partager à son peuple sa sainteté.

« Vous serez saints pour moi, car je suis saint, moi l'Eternel. Je vous ai séparés des peuples afin que vous soyez à moi » Lv 20.26

1 Lv 16, He 9. 6-7, He 10. 1-3

b. Le sacerdoce du Christ

A l'époque de Jésus-Christ, le système des sacrificateurs est toujours en place, malgré les déportations et la destruction du Temple bâti par le roi Salomon. Jésus comparaît devant Anne et Caïphe, Grands-Prêtres du moment.[1]

Cependant, dans le cadre de la Nouvelle Alliance, Jésus-Christ est le seul vrai souverain sacrificateur, établi par Dieu pour l'éternité.[2] Désigné par Dieu pour cette tâche, Jésus est le Christ, le Messie, c'est-à-dire l'Oint par excellence. Il a reçu l'onction du Saint-Esprit pour accomplir son ministère parmi les hommes. S'il est roi et prophète, il n'en est pas moins prêtre, et plus précisément Grand-Prêtre.

Jésus-Christ a accompli parfaitement le sacerdoce, en s'offrant lui-même en sacrifice – lui, le Saint, le Pur – pour l'expiation des péchés du monde.[3] Par sa mort, le voile du Temple a été déchiré, ce qui signifie que le pardon, jusque là obtenu au travers du ministère du Grand Prêtre, est accordé directement à tous ceux qui placent leur foi en Christ. Par l'offrande de sa vie à la croix, il nous a purifiés et nous donne un accès permanent au Dieu Très Saint. De la sorte, en dehors de Lui, il n'y a plus besoin de prêtre comme intermédiaire entre Dieu et les hommes.

1 Jn 18.13, 19
2 He 5.4-6
3 He 7.21-28

« Il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes : Jésus-Christ » (1 Tim 2.5)

Ainsi par son sacrifice le Christ a non seulement permis la réconciliation avec Dieu et l'accès à la vie éternelle, mais parce qu'il est Grand-Prêtre pour l'éternité, il vit éternellement et intercède pour nous aujourd'hui encore auprès du Père (Rm 8,34 ; He 7,25 ; 9,24).



L'oubli de la vocation sacerdotale peut conduire d'une part à nier la distance qui sépare le Créateur et la créature, l'homme pécheur et le Dieu Saint et par là même nier que Dieu soit l'auteur des dispositions sacrificielles de l'Ancienne Alliance ; dispositions qui annonçaient l'œuvre de rédemption parfaite accomplie par le Christ.

D'autre part et à l'inverse, cela peut amener à nier la communion possible entre l'homme racheté et Dieu, et faire oublier la vocation de l'homme, qui est d'être serviteur, non pas de lui-même, mais de Dieu.

2. Le sacerdoce de l'Eglise

Dans un sens, le Christ ayant parfaitement accompli l'office sacerdotal, la religion chrétienne, contrairement à l'ancienne religion d'Israël, n'a plus besoin d'hommes mis à part pour incarner la relation d'alliance entre Dieu et son peuple. Comme l'a fort bien dit Michael Green, « Dès son origine, le christianisme a été un mouvement laïc et il le resta pendant très longtemps »[1]. Cette position a, hélas, été obscurcie avec le temps, et c'est au Réformateur Martin Luther qu'on doit de l'avoir retrouvée.

Mais la fin du système de la prêtrise ne signifie pas l'extinction de la notion de sacerdoce dans le peuple de Dieu. Cependant celle-ci n'est plus l'apanage d'un groupe particulier mais un statut que partagent tous les croyants.

« Vous, par contre, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple racheté, afin d'annoncer les vertus de celui qui vous a appelé des ténèbres à son admirable lumière ; vous qui autrefois n'étiez pas un peuple et qui, maintenant êtes le peuple de Dieu » (1 P 2.9-10) [2]

Le ministère sacerdotal de tous les croyants s'exprime par la consécration, le service et la louange à Dieu, par l'édification et l'évangélisation, par l'intercession pour les croyants et le monde.

1 Michael Green, *L'Evangélisation dans l'Eglise Primitive*, p. 207

2 Ap 1.6 ; 5.10 ; 20.6

C'est parce que le sacerdoce appartient premièrement à Jésus-Christ et à lui seul que tous ceux qui ont été unis à lui par la foi en sont devenus bénéficiaires et participants. Dans la Nouvelle Alliance, c'est maintenant l'onction du Saint-Esprit, symbolisé par notre baptême, qui rend effectif pour tous, ce bénéfice et cette participation[1]. Le sacerdoce commun des croyants n'entre donc pas en concurrence avec le sacerdoce de Jésus, mais se situe au contraire dans le prolongement de celui-ci. Christ est la tête, l'Eglise son corps. *L'unicité* du Christ est le fondement du sacerdoce commun des croyants. C'est le *un* qui fonde le *tous*. C'est donc parce qu'il y a un seul Seigneur que tous ont le même accès, la même participation, le même rang. Le sacerdoce commun des croyants devient une réalité par l'union avec le Christ.

Le sacerdoce commun des croyants se situe dans le prolongement de celui de Jésus

« Il n'y a pas d'autre prêtrise aujourd'hui, écrit Calvin, que celle de Jésus-Christ et celle de tous les croyants unis à lui. Il est notre pontife, lequel étant entré au sanctuaire du ciel nous en ouvre l'accès. Il est notre autel, sur lequel nous mettons nos offrandes. En lui, nous osons tout ce que nous osons. En somme, il est celui qui nous fait rois et prêtres pour le Père »[2].

1 Catéchisme de Heidelberg, QR 32.
2 Institution Chrétienne IV, XVIII, 17.

L'Eglise a une identité et une vocation propres, en tant que maison, en tant que corps, en tant qu'épouse. Unie à son chef, Christ, et envoyée par lui, l'Eglise participe à son ministère et le prolonge[1]. Non pas que l'Eglise puisse effectuer le pardon des péchés, communiquer par elle-même le salut ou la paix du monde.

Mais elle est appelée à concevoir sa vie au sein du monde comme le témoignage vivant de la grâce dont elle est la bénéficiaire ; à annoncer aux hommes le salut que le Christ a opéré une fois pour toutes par sa mort et sa résurrection ; à manifester la présence du royaume de Dieu en étant la communauté de celles et ceux qui fléchissent le genou devant le Roi ! « *Jésus leur dit de nouveau : Que la paix soit avec vous ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie* » (Jn 21.21).

La pertinence du témoignage de la communauté est liée à la qualité de la relation qui se tisse entre les croyants

L'Eglise accomplit aussi son ministère en tant que corps du Christ par l'unité qu'elle démontre, par l'amour fraternel entre ses membres, par sa louange, par sa sainteté, par l'intercession, par ses gestes de miséricorde. Il s'agit de l'unité spirituelle en Christ plus que d'une unité formelle ou institutionnelle.

Ce ne sont pas tant les croyants, pris individuellement que le peuple de Dieu en tant que communauté qui accomplit le

1 Ep 3.10; 1 Tm 3.15; 1 P 2.4-9

ministère sacerdotal. Notons toutefois que la communauté existe même quand ses membres sont momentanément séparés les uns des autres !

Le corps n'est pas sans les membres ; les membres ne sont pas sans le corps. La pertinence de son témoignage est liée à la qualité des relations de ses membres entre eux et de sa communion avec le Christ[1]. On comprend pourquoi les appels à l'unité sont si nombreux dans le Nouveau Testament. L'unité est mise en péril de diverses manières, notamment par un esprit de dispute et par l'oubli des membres les plus faibles[2]. A l'instar d'une personne, l'Eglise doit viser la plus haute maturité dans l'amour et dans la vérité :

Ainsi le corps n'est pas formé d'un seul membre, mais de plusieurs. Si le pied disait : Parce que je ne suis pas une main, je ne suis pas du corps, il n'en est pas moins du corps pour autant. [] Dieu a placé chacun des membres dans le corps comme il a voulu […], afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également soin les uns des autres (1 Co 12.14-25)[3].



Il y a dérive quand les chrétiens ne gardent que la vision du témoignage individuel et de l'édification personnelle, quand

1 Jn 13.35; 17.21;
2 1 Co 1.10-13 ; 11.18-22
3 Eph 4.13-16. Cf. fiche complémentaire n° 2

le « je » laisse trop peu de place au « nous » (Mt 6.9), ou encore lorsque l'Eglise est déconsidérée, voire méprisée :

Si l'Eglise ne s'acquitte pas de son devoir, cela ne signifie pas que chacun doive décider de se séparer d'avec les autres... C'est une chose de fuir la compagnie des mauvais, et autre chose, par haine d'eux, de renoncer à la communion de l'Eglise…[1]

À l'inverse, il y a dérive quand le ministère de toute l'Eglise est assimilé ou se réduit au seul ministère pastoral.

1 Calvin, Institution Chrétienne, IV, 1.10, 16

3. Les ministères

Il est donc évident, à partir de la présentation ci-dessus, que la plénitude du ministère du Christ ne peut être manifestée par un seul homme. Cela se fait par l'Eglise entière, qui est son corps. De fait, on peut distinguer deux types de ministères : les ministères *de* l'Eglise et les ministères *dans* l'Eglise. Les premiers sont liés à la proclamation de la Parole, à la direction et au service de l'Eglise (pasteurs, docteurs, évangélistes, anciens, diacres). Ce sont des ministères permanents donnés à l'Eglise et dans lesquels on entre par vocation. Luther le dit : « Même si nous sommes tous prêtres, nous ne devons pas tous prêcher ou enseigner ou gouverner ; mais on doit en sélectionner un certain nombre parmi la multitude et choisir ceux auxquels on veut confier un tel ministère »[1]. Les ministères *dans* l'Eglise, eux, sont étroitement liés aux dons, aux situations et aux besoins de l'Eglise (ministère auprès de la jeunesse, accueil, musique, service divers, encouragement, etc.).

Dans l'Eglise, les ministères sont étroitement liés aux dons et aux besoins de celle-ci.

Les ministères de l'Eglise

Ainsi, la Réforme n'abolit pas les ministères, mais elle réorganise l'Eglise en

1 Martin Luther, Œuvres complètes.

insistant non pas sur des états différents (entre prêtres et laïcs), mais sur les fonctions différentes que peuvent exercer les membres d'une même Eglise. Il n'existe entre les deux aucune différence, si ce n'est celle de la fonction. Ces fonctions se résument par ce simple mot de « ministère ».

L'exercice des ministères de l'Eglise requiert que l'on y soit appelé par Dieu[1]. C'est ce qu'on appelle la vocation intérieure. Celle-ci s'accompagne de la conviction personnelle de cet appel. Elle se distingue de la vocation extérieure qui est la reconnaissance par l'Eglise de l'appel de Dieu.[2] C'est la conjonction de ces deux réalités qui permet l'exercice du ministère. Et c'est au travers d'un culte de reconnaissance (ou de consécration) que l'Eglise reconnaît publiquement que Dieu lui a donné ce ministère[3].

Avec l'appui de l'ensemble des fidèles, les « ministres » donnés à l'Eglise veilleront sur :

- la fidélité à la Parole de Dieu (rectitude et mise en pratique) ;
- l'accompagnement pastoral des croyants (soutien et édification) ;
- l'unité de l'Eglise (rassemblement et communion) ;
- l'engagement de chacun selon ses dons (maturité dans le service) ;
- le soutien des membres les plus fragiles (consolation, aide pratique).

1 He 5.4
2 *Institution Chrétienne* IV.3.11
3 Act 6. 5-6, 13. 2-3

Nous pouvons affirmer ceci : bien que revêtant une extrême importance, bien que donnés par Christ et investis d'une partie de son autorité, les ministres de l'Eglise ne sont qu'un moyen en vue d'un objectif plus grand : le ministère de toute l'Eglise en tant que corps de Christ.

Les ministères dans l'Eglise

Lorsqu'il aborde la question des différents ministères, Paul commence par les dons que doivent avoir ceux qui y sont appelés (1 Co 12 ; voir aussi Rm 12 et Ep 4). Quelle est la différence entre don et ministère ? Un *don* est une aptitude reçue de Dieu qui doit être reconnue et développée. Le *ministère*, c'est sa mise en œuvre au service de Dieu et des autres. Ces dons accordés aux croyants, ainsi que les ministères, sont très divers. Selon l'apôtre, la diversité est l'une des caractéristiques essentielles du service dans le corps du Christ.

Un don est une aptitude. Le ministère est la mise en œuvre du don au service de Dieu et des autres

Pour qu'un don devienne un ministère, il faut d'abord une volonté de service, c'est-à-dire une disponibilité, et par la suite, la reconnaissance par la communauté. L'Église délègue ainsi certaines tâches à ceux qui, d'après elle, ont les dons requis et les qualités

spirituelles nécessaires. Par l'ensemble des ministères, Christ lui-même bâtit, édifie et enrichit son Eglise, il équipe ses membres en vue de l'engagement renouvelé de chacun et de tous. La présence de ces ministères dans et pour l'Eglise est signe :

- de la richesse et de la diversité du corps du Christ ;
- de l'amour et des soins attentifs que Dieu veut lui prodiguer ;
- de sa vocation à croître en stature et en maturité.

La diversité des ministères a été voulue par Christ pour l'édification de l'Eglise en vue de sa pleine stature et de son propre ministère dans le monde. Il en ressort la nécessité de créer dans l'Eglise des conditions favorables à l'éclosion de ces ministères ainsi qu'à leur reconnaissance, que ce soit sur le plan local ou national.

* * *

FICHE N° 11

Reconnaître la distinction entre ministères de l'Eglise et ministères dans l'Eglise permet d'éviter un double écueil : un anticléricalisme où l'on dénie aux ministres de la Parole la spécificité liée à leur vocation, et un cléricalisme forcené qui étouffe les ministères de tous les membres de l'Eglise.

Il importe donc que chacun prenne au sérieux la vocation que Dieu lui adresse avec la mesure de grâce qui lui correspond. Chacun, c'est-à-dire tous.